

Avis de TMX relatif à la négociation boursière

Promotion de négociation gratuite à la TSX DRK

La TSX DRK est ravie d'annoncer une période de tarification promotionnelle qui sera en vigueur du 1er août au 30 septembre 2019 à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de croissance TSX (« TSXV »). La TSX a reçu l'approbation réglementaire de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario visant la mise en œuvre de la période de tarification promotionnelle. La période de tarification promotionnelle à la TSXV demeure en attente de l'approbation réglementaire de l'Alberta Securities Commission et de la British Columbia Securities Commission.

Négociation gratuite des ordres à la recherche de liquidité cachée

Durant la période de tarification promotionnelle, toutes les exécutions d'ordres actifs ou recevant de la liquidité marqués Seek Dark Liquidity (« SDL ») ou « immédiat ou annulation » (« IOC ») à cours fixé seront gratuites dans le but de promouvoir l'adoption de comportements optimaux d'acheminement et de favoriser une meilleure exécution des ordres cachés procurant une amélioration du cours grâce à l'intégration de la TSX DRK dans la logique d'acheminement des ordres recherchant de la liquidité cachée des courtiers. Après la période de tarification promotionnelle, les droits d'exécution des ordres SDL et des ordres IOC à cours fixé à la TSX DRK reviendront à leur tarification habituelle, qui continue de présenter l'occasion d'exécuter les ordres cachés aux coûts les plus bas offerts.

Négociation gratuite des ordres CMO+

De plus, afin de promouvoir le lancement prochain de la fonctionnalité d'ordres CMO+, comme annoncé précédemment dans l'avis [2019-024](#), toutes les opérations de négociation des ordres CMO+ seront gratuites durant la période de tarification promotionnelle. Par l'application d'un délai aléatoire au moment de la saisie d'un ordre, les ordres CMO+ favorisent les interactions

avec d'autres participants ayant des objectifs de placement à long terme similaires. Après la période de tarification promotionnelle, les droits relatifs aux ordres CMO+ reviendront aussi à leur tarification habituelle applicable à la négociation des ordres CMO.

Les barèmes des droits indiquant les tarifs promotionnels qui devraient prendre effet le 1er août 2019 peuvent désormais être téléchargés pour la [TSX](#) et la [TSXV](#). Par ailleurs, les barèmes des droits indiquant le retour à la tarification habituelle en vigueur dès le 1er octobre 2019 sont également disponibles pour la [TSX](#) et la [TSXV](#). La mise en œuvre des modifications projetées doit faire l'objet d'une approbation réglementaire.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec [l'équipe de gestion des comptes](#).

Philip Cox	(416) 947-4752
Paul Dimtsis	(416) 947-4335
Laura Hanschke	(416) 947-4569
Pete Osborne	+44 7555 690 996
Jon Schneider	(416) 947-4484
Michael Tintinaglia	(416) 947-6679